



# Mairie de COURLON-SUR-YONNE

## Réunion du Conseil Municipal

Du Vendredi 2 Juin 2023

### PROCES -VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le deux juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de COURLON-SUR-YONNE, légalement convoqué s'est réuni, en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Christina Rangdet, Maire.

Date de convocation : 26/05/ 2023

**Présents** : MMS RANGDET Ch., DESMOLIN J.L., DESVIGNES L. SORIA A., BAKOWSKI M., BEYRAND Th., RANGDET E., MAGUIN S, JOB A., FONTENELLE S.

**Représentées** : Mme VERGER Ch. par Mme DESVIGNES L., Mme POINT A. par M. SORIA A.

**Absents et excusés** : M. BERMUDEZ J., Mme COOREMAN S.

Nombre de conseillers :	En exercice :	14
	Présents :	10
	Ayants pris part aux délibérations :	12

Le nombre de conseillers présents étant de 10, le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut délibérer valablement puisque la majorité de ses membres en exercice est présente, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire déclare donc la présente séance ouverte.

**Nomination d'un secrétaire de séance** : Conformément à l'article L.2121-17 du CGCT, le Conseil Municipal nomme, à l'unanimité, M. SORIA Antonio, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Adoption du procès-verbal 17 Mai 2023** : L'assemblée n'émet aucune observation concernant le procès-verbal de la réunion du 17 Mai 2023. Celui-ci est donc approuvé.

En début de séance, Mme le Maire sollicite l'avis des conseillers sur l'ajout d'un point à l'ordre du jour relatif aux délégations consenties au Maire. Elle précise que la délibération dont il est question leur a été transmise au même titre que tous les documents afférents à cette réunion.

#### **1/ Comptes Administratifs Commune et Service Eau et Assainissement**

Mme le Maire étant sortie de la salle de réunion, Monsieur DESMOLIN Jean-Luc, Premier Adjoint, propose d'examiner les comptes Administratifs 2022 des budgets de la Commune et du Service Eau et Assainissement tels qu'ils ont été établis au vu des documents comptables et précise qu'ils sont conformes aux comptes de gestion 2022 dressé par le Comptable de SENS. Les résultats de l'exercice sont les suivants :

**A/ Compte Administratif 2022 de la Commune****COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - COMMUNE**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	868 602.19 €
Recettes	1 641 343.65 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>772 741.46 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	477 905.73 €
Recettes	716 912.54 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>239 006.81 €</b>
RESTE A REALISER DEPENSES	64 701.64 €
<b>RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2022</b>	<b>1 011 748.27 €</b>

**B/ Compte Administratif 2022 du Service Eau et Assainissement****COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	148 186,72 €
Recettes	584 773,85 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>436 587,13 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	41 735.87 €
Recettes	219 694,30 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>177 958,43 €</b>
<b>RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2022</b>	<b>614 545.56 €</b>

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les comptes administratifs 2022 des budgets de la Commune et du Service Eau et Assainissement.

## **2/ Cession d'un véhicule**

Considérant :

- les articles L.2211-1 et L2112-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques, L.2241-1 et L2122-21 du Code des Collectivités Territoriales qui précisent les modalités de cessions des véhicules communaux.
- que le véhicule Citroën Saxo immatriculé FF-579-TE acquis par la Commune en 2019 pour la somme de 1 500 € TTC n'est pas passé au contrôle technique, qu'il nécessite de réparations qui sont plus onéreuses que sa cote à l'argus et que cette voiture qui fonctionne à l'essence, a déjà un kilométrage au compteur de plus de 230 000 kms,

Mme le Maire se propose de la céder à titre gratuit à un particulier car elle n'a plus aucune valeur marchande.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **EST FAVORABLE** à cette cession à titre gratuit et à signer tous les documents nécessaires
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette cession.

Ce bien sera sorti de l'actif du budget communal.

## **3/ Achat de la parcelle ZW n°29**

Mme le Maire rend compte au Conseil Municipal d'une proposition qui a été faite par l'Etat concernant la possibilité pour la Commune d'acquérir un terrain cadastré ZT n°29, situé au lieudit « Beauregard », d'une contenance de 446 m2 pour un montant de 100 € TTC (hors frais de notaire).

Ce nu-terrain a été confisqué par l'Etat et sa valeur vénale a été estimée entre 350 € et 450 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** cette transaction pour le montant de 100 € (hors frais de notaire)
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition.

## **4/ Délégations consenties au Maire**

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

**CONSIDERANT :**

- l'intérêt de faciliter la bonne marche de l'administration communale et de donner à Mme le Maire une partie des délégations prévues par l'article L2122-22 du CGCT,
- que le Conseil Municipal lors de son installation en 2020 (délibération 42/2020), avait consenti à donner 20 délégations de pouvoir au Maire,
- que l'article L2122-22 du CGCT a été modifié par la loi du 23/02/2022 et qu'il convient de mettre à jour la délibération précitée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** de donner à Mme le Maire 31 délégations de pouvoir
- **PREND ACTE** que cette délibération est à tout moment révocable.
- **AUTORISE** que les présentes délégations soient exercées par le suppléant de Mme le Maire en cas d'empêchement de celui-ci.
- **ENTEND** que Mme le Maire rendra compte à chaque réunion de Conseil Municipal de l'exercice de cette délégation.

### **5/Informations du Maire**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal :

- De l'annulation du voyage scolaire en Normandie liés à des impondérables.
- De la demande émise par la société « An Avel Braz » qui souhaite rencontrer le Conseil Municipal courant du mois de septembre ou d'octobre prochain. Son représentant veut expliquer un projet élaboré concernant l'implantation de 12 éoliennes sur les territoires de COURLON, VINNEUF et SERBONNES. 6 Conseillers sur 10 présents y sont favorables.

### **6/Interventions des conseillers**

- Monsieur Jean-Luc Desmolin souhaite savoir s'il est possible de réunir la Commission d'Appel d'Offres **Samedi 10 Juin 2023 à 11 h 00** aux fins d'examiner les plis reçus concernant les travaux de la 8<sup>ème</sup> tranche d'assainissement. Les membres de cette commission retiennent cette date et heure.
- Madame Elisa Rangdet s'informe de la date de mise en place de la télégestion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures et 15 minutes.

Fait à Courlon-Sur-Yonne, le 9 Juin 2023

Mme le Maire,

Christina Rangdet



Le Secrétaire de Séance,

Antonio Soria

